

FORMATIONS INTER CSE LYON

18 -19 mars 25



LA PREVENTION DES RPS (risques psychosociaux)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

2 formules proposées

- **Avec hébergement* qui inclut** : la formation + pauses + 2 déjeuners + 1 diner + 1 nuitée + 1 petit déjeuner
- **Sans hébergement sous forme de journée d'étude qui inclut** : la formation + pauses + 2 déjeuners

18 mars 2025

- Arrivée des participants 8 H 50
- **09h00** – Formation + pause café - thé - jus d'orange
- **12h30** – Déjeuner 3 plats – eau – vin – café
- **14h00** – Formation + pause café - thé - jus d'orange
- **17h30** - Fin de la formation
- **19h30*** – Apéritif de bienvenue
- **20h00*** – Dîner 3 plats – eau – vin – café
- Nuitée* en chambre double. Possibilité de chambre single avec supplément.

19 mars 2025

- **07h30*** - Petit déjeuner
- **09h00** – Formation + pause café - thé - jus d'orange
- **12h30** – Déjeuner 3 plats – eau – vin – café
- **14h00** – Formation + pause
- **17h30** – Fin de la formation

Non inclus dans la prestation : Le transport - boissons supplémentaires, extras, etc...

LA PREVENTION DES RPS (Risques Psycho-Sociaux)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir et évaluer les différents risques psychosociaux en entreprise
- Maîtriser le cadre juridique relatif aux risques psychosociaux
- Comprendre la nécessité d'une prévention des risques psychosociaux (RPS) auprès de salariés
- Appréhender les mécanismes de la souffrance au travail
- Connaître les bons outils pour évaluer les risques psychosociaux dans l'organisation du travail de son entité et dans le management opérationnel de l'activité
- Déterminer les mesures de protection collectives adaptées et les moyens d'améliorer l'environnement psychologique du travail
- Mettre en place une démarche de prévention des RPS afin d'œuvrer pour le bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux

PROGRAMME

1. Les Risques Psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

- Définir les termes : stress , souffrance , risque psycho-social
- Définir les risques psychosociaux en entreprise
- La notion de souffrance au travail et ses périmètres
- Stress, harcèlement, mal-être, souffrance, dépression, burn out...

2. Le cadre juridique relatif aux risques psychosociaux

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de réglementation et de prévention des risques psychosociaux
- Situer les enjeux de l'entreprise en matière de risques psychosociaux absentéisme, juridique, économique et social : faire un pré-diagnostic
- Inscrire votre démarche de prévention des RPS dans le Document Unique d'évaluation des risques de votre organisation (DUERP)

3. Comprendre les principaux enjeux des RPS pour l'entreprise, les salariés et le management

- Enjeux humains, économiques, juridiques, et sociétales
- Évaluer la nature et l'étendue des risques pour l'employeur
- Les enjeux financiers pour l'entreprise
- Identifier le risque pénal pour l'employeur

4. Identifier les principales sources des RPS en entreprise

- Les causes des RPS et conséquences pour les structures
- Les points cruciaux d'une crise RPS et notion d'état critique
- Faire le point sur l'organisation du travail
- Focus sur les comportements managériaux
- Apprendre à reconnaître les premiers signaux de malaise chez un collaborateur
- Cerner les indicateurs utiles : TMS, absentéisme, maladies, accidents, etc.

5. Développer des actions de prévention collectives et individuelles pérennes envers les salariés fragilisés

- Agir sur les causes organisationnelles : environnement de travail, rythme, ressources individuelles et développement des compétences, sens éthique et écologique du travail
- Repérer les signaux faibles chez un collaborateur et l'accompagner en relai avec la médecine du travail
- Mettre en place le suivi et la promotion des actions de prévention
- Valoriser ses actions de prévention
- Identifier les principaux freins au développement des RPS : l'autonomie/le soutien de l'équipe, le soutien du manager, l'accompagnement de la Direction
- Élaborer un cadre d'entretien

6. Evaluer et agir en fonction de la situation rencontrée

- Se représenter les différents indicateurs des RPS
- Les indicateurs spécifiques pour déceler les signes avant-coureurs de RPS
- Les dispositifs de prévention et/ou d'accompagnement présents dans sa structure
- Agir selon ses prérogatives et en cas d'extrême urgence
- Traiter le cas d'une crise RPS individuelle selon ses prérogatives
- Savoir agir en cas de demande directe ou de signalement
- Connaître les étapes d'un entretien
- Savoir mener l'entretien en toute neutralité

7. Savoir capitaliser pour éviter de reproduire les causes

- Améliorer les systèmes de prévention RPS, renforcer ou créer les éléments de veille
- Créer de nouvelles actions préventives ou correctives

8. Initier une démarche de prévention des risques psychosociaux afin d'œuvrer pour le bien être des salariés

- Repérer et impliquer les acteurs de l'entreprise concernés : Direction, RH, manager, médecin du travail, infirmière de santé au travail, IPRP, membre du CSE...
- Créer un groupe projet et déterminer le rôle de chaque acteur : responsable de projet, référent employeur...
- Clarifier la demande, les objectifs et les étapes de la démarche de prévention et la fréquence des réunions de travail
- Valider ensemble le planning et les étapes du projet à réaliser sur l'année

9. Auditer la situation de son entreprise via un pré-diagnostic de sa structure

- Cerner les différentes méthodologies d'évaluation des risques psychosociaux :
approche quantitative et approche qualitative
- Identifier les problèmes concrets par le biais d'indicateurs d'alerte: turn-over, absentéisme, arrêt maladie...
- Choisir les bons outils d'évaluation et les mettre en place : entretien collectif, entretien individuel, questionnaire...
- Présenter les résultats du diagnostic à la direction, au CSE et aux salariés : sous quelle forme ? Quelles sont les informations à communiquer ? Celles à ne pas communiquer ?

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Durée : 2 jours soit 14 heures

INSCRIPTION VALANT BON DE COMMANDE

NOM DU CSE : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Mail : _____

Adresse de facturation si différente : _____

Inscriptions	NOM	PRENOM	mail	Formule hébergée chambre single 1 420 € net	Formule non hébergée. Journée d'étude 1 120 € net
1 ^{er} participant					
2 ^{ème} participant					
3 ^{ème} participant					
4 ^{ème} participant					
5 ^{ème} participant					
6 ^{ème} participant					
7 ^{ème} participant					
8 ^{ème} participant					
SOUS TOTAL NET.....					
MONTANT GLOBAL NET					

Conditions de réservation : Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé et l'émission des 50 % d'acompte par virement. Le solde restera à devoir 1 mois avant la date de début de la formation.

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe. Le séminaire sera maintenu à partir de 8 participants.

A: _____ Le : _____

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

A retourner à :

christine.berthon@caradyn.fr
Téléphone : 07 60 54 32 90



FORMATIONS CSE et SSCT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard ou un bon de commande valant inscription (séminaire et journée d'étude) peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOCATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation.

Séminaire et journée d'étude : paiement 50 % à la commande, le solde 1 mois avant le début du stage.

Convention de formation : paiement 50 % à la commande, le solde à l'issue de la formation

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectue :

par virement bancaire

RIB : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

BIC : BNPAFRPPXXX

CARADYN

Ou

RIB CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6779

BIC : AGRIFRPP891

CARADYN

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par mail.

Pour les séminaires et Journées d'étude : seront appliqués les taux et conditions des hôtels en vigueur concernant les annulations des chambres, repas, réservation de salle - JE.

Un remboursement ou un report seront possibles pour la partie pédagogique que si l'annulation nous parvient au moins 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés.

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants, de problèmes techniques, cas de force majeure (épidémie – guerre – grève etc...). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante ou ils auront la possibilité de se faire rembourser.